

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU
du
JOURNAL,
Rue de las Cámaras n. 34.

HEUREUR ET PARTIE ?

PRIX

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE où on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés franco.

de
L'ABONNEMENT
3 francs par mois

ALMANACH FRANÇAIS.

Samedi 29. — Prise de Francfort sur le Main (Allemagne) par le général Custine (1792).

MONTÉVIDÉO.

octobre 27, 1843.

Nous avons reçu plusieurs lettres de nos estimables compatriotes qui nous demandent comment nous entendons la libre majorité, à propos de notre article d'hier, et comment elle doit se produire ? ne pouvant répondre à chacun, nous répondons collectivement par l'article suivant ou nous résumons nos idées sur la majorité.

Quand la majorité est le résultat d'intrigues ou de cabales, elle cesse, par et pour cela même de mériter le respect que l'on doit à l'expression de la volonté populaire, et c'est précisément ce qui se passe aujourd'hui dans nos élections en France, mais quand cette majorité est produite par la crainte ou la faiblesse, lui obéir serait un crime, comme d'en serait un de lui résister lorsque c'est émané sincèrement de la volonté générale ou du moins du plus grand nombre.

La majorité s'obtient par les trois moyens que nous venons d'indiquer ; le premier est ordinairement employé par la monarchie, qui affecte des formes représentatives. Le second n'est mis en usage que par l'anarchie qui est la négation de tout droit, ou l'abus immodéré du droit du plus fort. Le troisième moyen, d'obtenir la majorité, le seul bon, le seul équitable, celui là appartient exclusivement et n'est employé que par la démocratie.

Monarchie (pouvoir d'un seul) anarchie (pouvoir d'une classe) démocratie (pouvoir

d'un peuple entier) voilà donc trois pouvoirs qui s'appuient sur la majorité. Le premier, nous savons comment il l'obtient, et les contribuables savent à quel prix. Quand au second qui emploie pour l'obtenir l'intimidation ou la force, son nom est aussi bien connu : en fait, qu'est-ce que la force ? une faculté physique, incertaine et bornée ; aucune obligation morale ne peut en sortir, et elle n'en fonde par conséquent qu'un droit impie et monstrueux.

Si la loi du plus fort a prévalu, ce n'a donc été que par un complet renversement des règles de la justice. La volonté du peuple, qui est pour nous la volonté de Dieu, a été méprisée, les préceptes de la morale ont été foulés aux pieds, il y avait anarchie. L'orgueil est dans le cœur des grands, en vain M. Bailon disait à Louis XIV. " Les grands ne doivent leur élévation qu'aux braves publics ; et loin que les peuples soient faits pour eux, ils ne sont eux mêmes, tout ce qu'ils sont que pour et par les peuples. " Louis XIV répondit insolemment " L'État c'est moi. "

D'où vient l'oppression si ce n'est de l'oubli du respect dû au droit d'autrui ? tournez les yeux sur Bientôt Ayres et voyez ce qu'il en est ; le peuple s'est effacé pour faire place à un vil troupeau d'esclaves courbes sous le joug du plus affreux tyran. La force seule peut les retenir désormais dans l'obéissance, mais la force peut aussi les délivrer de l'oppression.

Rosas méprisant la dignité humaine ne reculant devant aucun crime, a pu voir pour un temps le bon droit succomber devant la violence. Mais le jour de la réparation a toujours suivi le jour de l'iniquité, et c'est cet-

te pensée qui a soutenu les courageux combattants.

Ainsi la monarchie absolue s'est écroulée au réveil du peuple de 89, parce que la majorité obtenue jusque-là par l'intrigue s'était évanouie devant la véritable majorité sur laquelle la royauté refusait de s'appuyer, et pourtant la voix tonnante de Mirabeau, prédisant la révolution avait dit au monarque :

" Le peuple auquel vous commandez n'a pu confier l'emploi de ses forces que pour son utilité et pour le maintien de la sûreté publique, et pour tous les avantages qu'il s'est promis quand il a institué une autorité tutélaire. Vous l'avez arraché l'exercice de ses droits ; car il était le plus fort avant qu'il vous eut créé le depositaire de la force. "

La voix de Mirabeau ne fut pas entendue !... C'est que Dieu frappe de vertige ceux qu'il veut perdre.

Qu'en résulte-t-il ? que rapportant tout à eux-mêmes, ne consultant que leur force actuelle, et voulant agrandir leur puissance, les grands y font servir la faiblesse ou la crainte des petits : voilà l'anarchie et la majorité.

Examinons maintenant celle de la démocratie et nous pouvons le faire librement ici car c'est la forme du gouvernement tutélaire sous lequel nous vivons, et nous pouvons sans craindre les lois de septembre définir ce principe et ses sublimes conséquences. La démocratie, c'est quand la souveraineté est exercée par le peuple, au nom du peuple et dans l'intérêt du peuple. Dans quelques pays, les lois sont faites, la justice est rendue, le pouvoir est exercé par des magistrats électifs,

PAUILLÉTON.

SEANCE DE LA CONVENTION — RAPPORT DE BARRÈRE SUR LE MATHÉMATIEN DU VEXOUZ — DÉCRET DE LA CONVENTION — ORDRE DE BARRÈRE SUR LE VEXOUZ.

SEANCE DU 31 MESSIDOR.

Extrait du rapport de Barrère, au nom du comité de salut public.

Citoyens, le Comité m'a chargé de faire connaître à la Convention des traits héroïques qui ne peuvent être connus que par le peuple français.

Depuis que la mer est devenue un champ de carnage, et que les flots ont été ensanglantés par la guerre, les ennemis de l'Europe n'ont pu faire mention d'un combat sans éprouver d'admiration, sans s'étonner et d'actions aussi nouvelles que celle du 15 prairial, le jour de notre victoire sur le navire américain. — Les armées

navales de la République Française et de la monarchie anglaise étaient en présence depuis longtemps, et le combat le plus terrible venait d'être livré le 15 prairial. Le feu le plus vil, la fureur la plus égale de la part des Français augmentant les horreurs et le péril de cette journée. Trois vaisseaux anglais étaient coulés bas, quelques vaisseaux français étaient dispersés ; le canon de l'ennemi avait entrecouvert un de nos vaisseaux, et réunissait le double honneur d'un naufrage certain et d'un combat à mort.

Mais ce vaisseau était monté par des hommes qui avaient reçu cette instruction d'arriver à braver le danger, et de mourir de la patrie qui fait mépriser la mort. Une multitude de braves guerriers avait vu tout l'équipage, et vainement anglais courant le vaisseau de la République, et voyaient que l'équipage se rendait. L'ordre nous vint sur le Vexouz ! Des mains rampantes, des vagues de buées, des membrures de ce vaisseau couvrent le ciel.

Moribus cœcis de l'air et de la mer, est-ce que

vous pensez que des Français Républicains se remettent entre des mains perfides, et transigent avec des ennemis aussi vils que vous ? Non, ne l'espérez pas ; la République les contempra, ils auront vaincu ou mourir pour elle. Plusieurs heures de combat n'ont pas épuisé leur courage ; ils combattent encore ; l'ennemi reçoit leur dernière blessure, et le vaisseau fait eau de toutes parts.

Que deviendront nos braves frères ? Ils doivent se jeter dans les bras de la tyrannie, ou s'engloutir au fond des mers. Ne craignons rien pour leur gloire ; les Républicains qui montent le vaisseau sont encore plus grands de cœur que dans les succès.

Une résolution ferme a succédé à la chaleur du combat ; imaginez le vaisseau le Vexouz percé de coups de canon, s'entretenant de toutes parts, et cercé de lignes et de l'épouvé anglais ; un équipage composé de blancs et de noirs, luttant contre les flots et le vent, tout à coup le tonnerre de combat, l'effroi du danger, les cris de douleur des blessés courent ; tous sont par-

MEMBRES DU MOUVEMENT DU PORT.

Estimé du 27 octobre.
Monsieur Alca, paquet anglais Spider, suit demain soir...
Monsieur Alca, brick le guerre brésilien Imperial Pedro...

AVIS DIVERS

AVIS.

Les passagers arrivés en janvier 1841 pour compte de Juan Pierre Jauréguiberry dit Jaurou à bord du navire ALBAZ...
Dubitrand et qui ont des cautions en France, sont invités à passer à la maison Girat dit Richebory rue de la Convention pour payer le montant de leur passage, dans le délai de 10 jours, à défaut de comparution, ils sont prévenus que les titres vont être renvoyés en France pour poursuivre les cautions.

Juan Pierre Bucay.

Mandataire général dudit J. P. Jauréguiberry.

AVIS.

Des dames, Françaises, habitant une fort jolie maison, désirent louer à un Français une ou deux pièces en vide ou garnies.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Messieurs les créanciers de Jean Marie Grosin Dabois, rue du 25 mai, n. 174 et 176, sont invités à remettre leurs comptes audit domicile dans le plus bref délai possible.

AVIS.

On cherche acheter un bon billard, la personne qui en possède un, peut s'adresser à M. Drey, pharmacien de D'Indien, qui indiquera la personne qui en a besoin.

AVIS.

Le navire français La Clémence, capitaine Jauréguiberry d'ont partie par contrat le 31 de ce mois, messieurs les passagers, sont prévenus qu'ils doivent régler le montant de leur passage, chez messieurs F. Raymond et Thérèse rue du 25 Mai numéro 108.

AVIS.

Les créanciers de l'affaire de défunt P. Tilhet, et d'après leur délibération, ont adopté et reconnu dans l'intérêt de leurs créanciers, qu'ils étaient nécessaires de les servir par la voie des journaux de cette ville, afin qu'ils n'en ignorent que pour second avis, ils sont invités à se présenter lundi prochain, 30 du courant, à midi précis, dans le domicile du sieur Adolphe Huguet, magasin de comestibles, au coin de la rue d'Orléans, ils sont invités à ne pas oublier de se munir des pièces relatives, soit comptes ou notes, réglés ou non réglés, des créanciers et sont invités à ne pas oublier le jour et l'heure.

AVIS.

On prie les personnes qui ont des lettres de change, soit à l'ordre, soit à vue, adressées à M. G. étant brisé et portant dans l'in-

te leur les initiales A. G. M. C. G. d. vouloir les lettres rapporter au bureau du Patriote. On remettra la moitié de la valeur de ces objets à la personne qui les rapportera en pourra en donner des renseignements.

AVIS.

M. Joseph Raymond, autorisé spécialement par S. E. M. le général des armées à former un bataillon d'infanterie de ligne, invite tous les étrangers, de toutes nations, qui n'appartiennent à aucun corps existant actuellement cette place et qui veulent servir volontairement, de venir bien et presser chez lui, près du café de l'Horloge, où il leur sera donné connaissance des conditions avantageuses et prérogatives dont ils jouiront.

RAYMOND.

Des renseignements sont demandés sur le sort du nommé Pierre Edouard Moutier ex-captain en chef de la Gabelle. L'adresser au journal Le Patriote Français, ou à M. Marie, rue du Pin, n. 5, à Agen, Lot et Garonne.

TRIBUNAL MILITAIRE.

Le tribunal militaire pour tout ce qui concerne dans un local plus spacieux, fait savoir qu'il sera tenu les causes qui s'y discuteront seront annoncées par la presse par notification afin que les O. tenants et les étrangers qui voudront assister de l'ordre qui règne dans les actes judiciaires puissent y assister.

Ligne des fortifications dans la maison n. 25 rue de la République, au Port-au-Prince.

Octobre 6 1843.

AVIS.

Le sieur Jean Dechemindy, ayant vendu son magasin, situé rue de Malines, à M. Chénier, prie les personnes qui ont des comptes, dépendant de ce magasin, de se présenter jusqu'au dix-huit du courant.

AVIS AU COMMERCE.

M. Devaux, capitaine du brick français L'Union, officierement commandant le capitaine Fichon, et l'honneur de passer le que les personnes qui ont des comptes à régler de ce navire, sont invités à se présenter, chez M. Labbé et fil., négociant, rue du 16 du courant, afin de régler, ce ne seront réglés qu'au retour du port de France.

Montre d'or, 7 octobre 1843.

AVISO AL PUBLICO.

El abajo firmado pino en crecimiento del juicio, que se sigue por el Honorand. de la Audiencia de esta ciudad, en el expediente de la causa de D. J. de Joubert y de la Sosa, en el cual se extendió carta, que se indica en las presentes.
Montreidos, 6 de Octubre de 1843.

Juan Q. Viquez

AVIS.

On se ira louer à louer une grande maison soit à quinz de chausée, soit à étage, offrant pour le prix en l'air les garanties possibles. Les personnes qui en ont besoin, sont priées d'adresser à M. le sieur Guy, au Washington n. 82, au coin de la rue de la Digue.

AVISO

Al publico que se ha vendido la sonda situada en la calle de Malines, de la propiedad de los señores D. Tomas Dorico y D. Pablo Foró, las señoras que tengan cuentas contra dicha casa, ocurriran dentro de seis dias, o a video, septiembre 30 de 1843.

AVIS AU COMMERCE.

Par suite du départ pour la France de M. H. Eschier, la liquidation de la maison Aygues frères, arrivée au terme de sa société, sera faite par M. Arsène Isabelle ex-chancelier du consulat général de France, qui a été muni de tous pouvoirs à cet effet.

AVIS.

Des renseignements sont demandés par leur famille, sur le sort des nommés François S. Lhuillier, marin, natif de Marseille, qui se trouvait en 1819, 20 et 21 chez Jean Marie sur le navire. Et Etienne Borghetta, natif de Marseille, âgé de 23 à 24 ans. Les personnes qui pourraient en fournir sont priées de passer au bureau du Patriote, où des communications importantes sont déposées pour les intéressés.

AVIS IMPORTANT.

Livres à vendre récemment reçus de Paris et qui se trouvent de reste dans l'institution de M. Pabbe Paul, rue de 25 mai n. 342. Telles que Langue Espagnole, et Espagnol Français, Histoire de France, Histoire de Naples, etc. par Nourissier. Physique avec planches par Biot. Géographie ou traité de la figure de la Terre, comparant la Topographie, l'arpentage, le nivellement, la Géographie, l'astronomie et astronomique, la construction des cartes etc par Francoeur. Œuvres complètes de Mirabeau. Histoire de la révolution française par Thiers. Cartes géographiques, statistiques, Météorologiques, Grammaire de Chantreau.

AVIS AU PUBLIC.

En réponse à l'interdiction de Madama Saturnina Navarro de Lira, insérée dans le No. 1610 du Nacional, M. Joseph Reynaud répond:
1. Qu'il ne refuse pas de payer le loyer de l'impression de l'Orientale; mais qu'il est en contestation avec la dite dame pour le montant de ce loyer.
2. Qu'une fois cette contestation terminée, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los profanos à arrêter le paiement de ce loyer.
3. Que l'impression de cette dame est libre depuis le 30 juin; il s'agit d'établir avec elle que M. Reynaud quitterait l'impression Orientale le 1.er juillet 1843; le 30 juin, l'impression est libre, et le propriétaire de la maison s'est avverti depuis le 15 que M. Reynaud se quitte. Avis en fut donné à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au besoin.

AVIS.

Les personnes qui ne savent apprendre à danser, le balon ou la contre-pointe, s'adresser bien vite à la salle située rue du 25 de Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Baptiste Carbonel.

Le Gerant, M. REYNAUD.